

# La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Conférence internationale

Réussir la politique d'égalité des femmes et des hommes  
dans les communes

Mamer, le 2 juillet 2007

# Généralités

---

## La Charte

- propose un programme complet pour une politique communale d'égalité et des actions concrètes pour transposer le programme
- s'adresse aux autorités locales qui veulent s'engager pour la promotion de l'égalité dans le cadre d'une stratégie cohérente et ambitieuse
- a été élaborée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), la fédération des associations nationales de collectivités locales dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne.

# Elements-clés de la Charte

---

- Engagement public pour l'égalité
- Représentation politique
- Collaboration avec des partenaires pour promouvoir l'égalité
- Lutte contre les stéréotypes
- Analyse sexuée des politiques et procédures communales
- Rôle d'employeur
- Rôle de prestataire de services
- Rôle de planificateur (développement du territoire)

# Procédure d'application de la Charte

---

- 1) le bourgmestre sollicite le soutien de son conseil communal
- 2) signature officielle de la charte par le bourgmestre
- 3) communication de la signature au CCRE
- 4) établissement d'un plan d'action communal à l'égalité endéans deux ans de la signature
- 5) mise en œuvre du plan d'action
- 6) système d'évaluation mis en place par le CCRE pour assurer l'application de la Charte

# Indivisibilité des principes de la Charte

---

- signature = engagement pour la transposition de **tous** les articles de la Charte

# Délai pour la mise en œuvre du plan d'action

---

- communes **pas** obligées de transposer **immédiatement** tous les principes de la Charte : priorisation des actions = possible / souhaitable !

# Soutien aux communes

---

- élaboration d'un guide d'accompagnement de la Charte à l'intention des communes luxembourgeoises  
SYVICOL-MEGA-MinINT-CNFL
- échange d'expériences et bonnes pratiques entre communes signataires prévu par Charte